

communications en temps de paix et en temps de guerre.

Région du Nord des Forces canadiennes. Le commandant de la Région du Nord est chargé des questions d'ordre militaire ainsi que de la coordination et du soutien des activités des Forces armées dans le Nord. Dotée d'un quartier général à Yellowknife (T.N.-O.) et d'un détachement du quartier général à Whitehorse (Yukon), la Région du Nord comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, y compris les îles de la baie d'Hudson, la baie James et l'archipel de l'Arctique, et elle s'étend sur le plan géographique jusqu'au Pôle Nord. Sa superficie totale est supérieure à 3.9 millions de kilomètres carrés, soit 40 % de l'ensemble du territoire canadien.

Forces canadiennes en Europe. Chargées de fournir des forces terrestres et aériennes prêtes au combat pour la défense de l'Europe centrale, les Forces canadiennes affectées au soutien de l'OTAN sont stationnées à Lahr et à Baden Solingen dans la région de la Forêt Noire en République fédérale d'Allemagne.

21.8.4 Opérations de maintien de la paix

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada joue un rôle capital au niveau de la coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes internationaux pour le maintien de la paix et la promotion de la sécurité internationale. Depuis 1947, quelque 79,000 militaires canadiens, hommes et femmes, ont participé à 15 opérations de restauration de la paix, de maintien de la paix et de surveillance de la trêve organisées par les Nations Unies et à quatre missions de surveillance de la trêve ou d'observation constituées en dehors du cadre de cet organisme mondial. Abstraction faite de la période de la guerre de Corée, l'affectation annuelle la plus considérable de personnel militaire canadien à des opérations de maintien de la paix a eu lieu en 1964-65, où quelque 2,600 militaires ont participé activement à sept missions.

La Force des Nations Unies à Chypre a été instituée en 1964, et le Canada lui a fourni l'un des premiers contingents. En 1984, le contingent canadien comprenait 515 membres de la Force régulière et de la Réserve.

Au Moyen-Orient, le Canada a participé à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FUNOD) dans les Hauteurs du Golan, sous forme principalement de soutien logistique, technique et des communications; et à l'Organisation de surveillance de la trêve des Nations Unies (OSTNU) en Égypte, en Syrie, en Israël, au Liban et en Jordanie, à titre d'observateur militaire ou comme membre du personnel.

En Corée, le Canada a un représentant au sein d'un groupe consultatif de sept pays qui fait partie de la Commission de l'armistice militaire des Nations Unies.

La participation du Canada au groupe d'observation militaire des Nations Unies en Inde-Pakistan

se limite à l'heure actuelle au transport aérien des militaires deux fois par an lorsque le quartier général se déplace entre Srinagar et Rawalpindi.

21.8.5 Aide à l'entraînement militaire

Entre avril 1982 et mars 1984, les Forces canadiennes ont fourni un détachement médical de trois personnes à l'équipe d'entraînement militaire du Commonwealth en Ouganda. Parmi les pays qui reçoivent de l'aide pour l'entraînement en vertu d'accords permanents ou qui négocient avec le Canada sur les modalités de cette aide, on peut mentionner Antigua, la Barbade, le Cameroun, le Ghana, la Guyane, la Jamaïque, le Kenya, la Malaisie, le Népal, le Nigéria, l'Oman, Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

Le Canada fournit des moyens d'entraînement à certains pays de l'OTAN selon une formule de recouvrement des frais. Des forces militaires britanniques ont été entraînées au Canada aux termes d'un accord de 10 ans signé en 1971. Un accord analogue a été signé avec la République fédérale d'Allemagne en 1973.

21.9 Planification d'urgence

Planification d'urgence Canada (PUC) a remplacé en 1974 ce qui s'appelait auparavant Organisation des mesures d'urgence du Canada. La PUC est rattachée au ministère de la Défense nationale sur le plan administratif, mais elle reçoit ses directives du Bureau du Conseil privé. Elle est régie par le Décret sur la planification d'urgence, CP 1981-1305, 21 mai 1981.

La PUC coordonne la planification de l'action fédérale vis-à-vis des catastrophes d'origine naturelle ou humaine pouvant se produire au Canada, depuis les inondations jusqu'à la guerre nucléaire, et elle encourage la planification des mesures d'urgence à l'échelle du pays. L'activité de la PUC découle du principe selon lequel la mise en place de moyens qui permettent de réagir efficacement face à des situations d'urgence en temps de paix facilitera une expansion rapide des moyens qui pourraient devenir nécessaires dans l'éventualité d'une guerre.

Tous les ministères et organismes fédéraux ont désigné des agents chargés de la planification d'urgence. Les planificateurs de la PUC analysent les plans ministériels afin d'assurer la coordination et d'éviter les lacunes ou les chevauchements. Le personnel du siège social de la PUC à Ottawa, un directeur régional et un adjoint dans chaque capitale provinciale sont en rapport avec les planificateurs des mesures d'urgence dans les services fédéraux de leur région respective, et avec les organismes provinciaux chargés des mesures d'urgence, afin de former un réseau capable d'intervenir en cas d'urgence.

La PUC fournit aux provinces des fonds pour certains projets approuvés de planification d'urgence, et elle offre plus de 40 cours par an dans le domaine de la planification d'urgence au Centre fédéral d'études situé à Arnprior (Ont.).

Le secrétaire adjoint au Cabinet (planification d'urgence) représente le Canada auprès du Comité